

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept mai deux mille quinze, à dix-neuf heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour la séance d'installation de l'exécutif du conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON ainsi proclamé par la délibération 2015-071.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/04/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Michel LE BRAS, Franck LETOUX, Sébastien MOREAU, Alain DARBON, Michel PARVY, Alexandre MAZIN, Monique BLONDEL, Christine RIFFAUD, Jean-Pierre ESTRADÉ, Catherine CELESTIN, Josiane ROUCHUT, Alain GONZALES, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Camille DUDOGNON, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT

Absents et excusés : MARQUET Dominique a donné pouvoir à LETOUX Franck ; DELMOND Estelle a donné pouvoir à PARVY Michel ; NOUHAUD Xavier a donné pouvoir à CLEDAT Roger ; AYMARD Sylvie a donné pouvoir à DARBON Alain ; GILLES Dominique a donné pouvoir à FAUCHER Alain ; LAFOREST Claudine a donné pouvoir à NEXON Jean-Pierre ; DECOUT Jean-Claude a donné pouvoir à ESTRADÉ Jean-Pierre, DUCHEZ Paul a donné pouvoir DUDOGNON Camille.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-073 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et L. 5211.2

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-072 fixant le nombre de Vice-Président à neuf.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents, que le conseil communautaire doit élire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 1^{ère} vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Jean-Pierre ESTRADÉ

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Monsieur Jean-Pierre ESTRADÉ ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

2^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 2^{ème} vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Bernard POUSSIN

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 4
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Monsieur Bernard POUSSIN ayant obtenu 29 suffrages, est déclaré élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

3ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 3ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Bernard DUMONT

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Bernard DUMONT ayant obtenu 28 suffrages, est déclaré élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

4ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 4ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Pierre LANGLADE

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 4
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Monsieur Pierre LANGLADE ayant obtenu 29 suffrages, est déclaré élu 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

5ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 5ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Alain FAUCHER

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Monsieur Alain FAUCHER ayant obtenu 30 suffrages, est déclaré élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

6ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 6ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Madame Josiane ROUCHUT

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Madame Josiane ROUCHUT ayant obtenu 32 suffrages, est déclarée élue 6^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes de Noblat.

7ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 7ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Jean-Pierre NEXON

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Monsieur Jean-Pierre NEXON ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

8ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 8ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Franck LETOUX

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Monsieur Franck LETOUX ayant obtenu 32 suffrages, est déclaré élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

9ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 9ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Madame Sylvette CHADELAUD

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Madame Sylvette CHADELAUD ayant obtenu 33 suffrages, est déclarée élue 9^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes de Noblat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président

